

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 21 février à 18h, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du jeudi 14 février 2025..

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M. BOILOT Cédric - M^{me} ROCHE Valérie - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M^{me} PERRONIN Maryse (procuration donnée à M^{me} Hillère Maryvonne - M^{me} SIMONET Catherine (procuration donnée à M. PALERMO Anthony - M^{me} LOURDIN Marie-Christine (procuration donnée à M. LASSAUZET Bruno) - M^{me} JEAN Pascale (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M. GRAND Bernard) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M. BEAUSOLEIL Marc) - M. JOUHET Christian (procuration donnée à M. AUZEL Jonathan) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Étaient absents :

M. RAVET Serge - M. PERESSE Sébastien

M^{me} HILLÈRE Maryvonne a été élue secrétaire de séance.

DCM 2025-01-06 : AMI PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES - PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Monsieur le Maire expose que la société INCIDENCES a sollicité la Commune pour le développement de projets photovoltaïques au sol en Autoconsommation Collective sur différents secteurs de son territoire :

Site n°1 – Lieudit Les Charbonnies :

Propriétés communales actuellement exploitées par le SICTOM des Combrailles - (domaine privé)

Parcelles : AH 271 et AH 474

Surface : 8,67 ha

Site n°1bis – Lieudit Les Charbonnies :

Propriétés communales / intercommunales (*) - (domaine privé)

Parcelles : AH 547 ; AH 548 ; AH 526 ; AH 490 ; AH 487 (*) et AH 491 (*)

Surface : 1,8 ha

Site n°2 – Lieudit Les Nigennes :

Propriétés en cours d'acquisition par la commune (Délibération du 14/11/2024)

Parcelles : AH 354 ; AH 214 ; AH 213 ; AH 122 ; AH 121 ; AH 111 ; AH 109 ; AH 110 ; AH 551 ; AH 552 ; AH 555

Surface : 14,9 ha

Site n°3 – Lieudit Les Chazelles :

Friche industrielle (ancienne fonderie) - Propriété sous administration judiciaire (Projet conditionné à l'acquisition par la commune de cette propriété)

Parcelles : ZB 156 et ZB 134

Surface : 4,02 ha

Les projets proposés par l'opérateur visent à répondre aux besoins énergétiques des industriels et riverains de Saint-Eloy-les-Mines en leur permettant de bénéficier d'une électricité verte et compétitive produite directement sur leur territoire.

En application de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques la Commune a pris acte de la manifestation d'intérêt et a publié sur son site internet le 30/1/2025 un avis simplifié à manifestation d'intérêt concurrente à déposer avant le 13/2/2025.

Considérant qu'à l'issue d'une mise en concurrence sous forme d'AMI simplifié, deux candidatures ont été reçues dans les délais impartis;

Considérant que la Commission municipale Environnement et Cadre de vie, qui s'est réunie le mardi 18 février à 18h afin d'auditionner les deux candidats et d'analyser leurs propositions, a émis un avis 6 favorables à la proposition de la Société INCIDENCES, 4 abstentions et 0 avis favorables à l'autre candidature;

Considérant la volonté de la Commune de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire,

Considérant que ce projet s'intègre dans le développement économique local et que les équipements installés seront d'utilité collective,

Considérant que ce projet pourrait servir de support à la mise en place d'une proposition d'autoconsommation collective intéressant l'ensemble de la population de la Commune contribuant ainsi aux efforts en faveur du maintien du pouvoir d'achat des administrés,

Vu la promesse de bail emphytéotique type, ci-annexée, proposée au bénéfice de la société INCIDENCES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 14 pour, 4 abstentions (Mme LOURDIN - M. LASSAUZET- Mme ROBIN- Mme CHEVILLARD) et 7 contres (M. BOILOT - Mme ROCHE - M.JOUHET - Mme MERCIER - Mme POUMEROL - M. JAY - M. AUZEL) pour décider de :

- 1. Autoriser la société INCIDENCES à étudier et mettre en œuvre toutes les demandes d'autorisations nécessaires en vue de l'implantation de parcs photovoltaïques au sol sur les différents sites susmentionnés, ou sur d'autres emprises foncières alternatives de contenance inférieure ou égale.**
- 2. Accepter l'ensemble des termes et clauses de la promesse de bail emphytéotique type, ci-annexée.**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes promesses de bail emphytéotique et tous documents relatifs à cette affaire pour les terrains dont la**

commune a la maîtrise foncière, étant entendu que chaque site devra faire l'objet d'une promesse de bail individuelle.

- 4. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à négocier l'acquisition par la commune des terrains dont elle n'a pas la maîtrise foncière en vue de la signature ultérieure de promesses de bail emphytéotique au profit de la société INCIDENCES.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

